

POUR LES
« OUPS! »



C'EST BIEN MEILLEUR
QUAND ON EST MEMBRE

BRANCHEZ-VOUS À UN FORFAIT D'ENTRETIEN INTELLIGENT.

UN FORFAIT D'ENTRETIEN INTELLIGENT, C'EST QUOI?

Les forfaits d'Entretien intelligent prolongent la couverture au-delà de la garantie du fabricant.

COUVREZ VOS ARRIÈRES!

Abonnez-vous à un forfait d'Entretien intelligent dans une boutique Virgin Mobile lorsque vous obtenez votre nouvel appareil ou dans les 30 jours suivant l'achat. Vous pouvez annuler votre forfait d'Entretien intelligent en tout temps. Par contre, rappelez-vous que si vous décidez d'annuler votre forfait d'Entretien intelligent, vous ne pourrez pas l'ajouter de nouveau jusqu'à ce que vous obteniez un surclassement ou activiez un nouvel appareil. Pour plus d'infos, rendez-vous dans une boutique Virgin Mobile ou visitez virginmobile.ca/entretienintelligent.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION.

1. Si votre appareil a été volé ou perdu, appelez Virgin Mobile immédiatement au 1 888 999-2321 pour suspendre le service et empêcher une utilisation non autorisée.
2. Appelez le service à la clientèle d'Asurion au 1 866 213-2143 dans les 30 jours suivant l'incident. Si votre réclamation est approuvée, une franchise sera imputée à votre facture Virgin Mobile.

REMARQUE : Vous avez utilisé votre tablette comme frisbee? Les incidents ne sont pas tous couverts. Jetez un œil à la liste des dommages potentiels pour vous assurer de ne pas être pris au dépourvu.

LES FORFAITS D'ENTRETIEN INTELLIGENT	GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT		LES TÉLÉPHONES DE BASE	LES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS	LES SUPER TÉLÉPHONES INTELLIGENTS	LES TÉLÉPHONES INTELLIGENTS LES PLUS FORMIDABLES.
	Garantie limitée de 12 mois pour les défauts de fabrication et dysfonctionnements.					
PRIME MENSUELLE	Inclus		12 \$/mois	15 \$/mois	18 \$/mois	21 \$/mois
APPAREILS	Tous les appareils		Couvre les téléphones comme le Samsung Galaxy A51 et le Google Pixel 3a	Couvre les téléphones comme l'iPhone 11 et le Samsung Galaxy A71	Couvre les téléphones comme l'iPhone 11 Pro et le Samsung Galaxy S10+	Couvre les téléphones comme le Samsung Galaxy Note 20 Ultra 5G et l'iPhone 12 Pro Max 512 Go
DÉFAUTS DU FABRICANT DANS LES 12 PREMIERS MOIS	✓		✓	✓	✓	✓
DÉFAUTS DU FABRICANT APRÈS 12 MOIS	-		✓	✓	✓	✓
FRANCHISE PAR RÉCLAMATION	-		Jusqu'à 150 \$	Jusqu'à 299 \$	Jusqu'à 399 \$	Jusqu'à 599 \$
NOMBRE DE RÉCLAMATIONS	-		Maximum de 2	Maximum de 2	Maximum de 2	Maximum de 2
TOUS LES FORFAITS D'ENTRETIEN INTELLIGENT INCLUENT :	Couverture pour les dommages physiques et les surtensions.		Couverture pour les dommages causés par les liquides.		Couverture pour les pertes et les vols.	
					Couverture pour l'usure normale.	

En vigueur le 13 janvier 2021. Offert au Manitoba et en Saskatchewan. Les frais et les services peuvent faire l'objet de modifications conformément à votre entente. Visitez www.virginmobile.ca/entretienintelligent pour des précisions supplémentaires. Pour terminer votre inscription et pour que la couverture prenne effet, un appel téléphonique doit être effectué ou reçu par le téléphone ou téléphone intelligent couvert. Les forfaits d'Entretien intelligent ne couvrent pas les téléphones de comptes prépayés, les cartes SIM. Si votre appareil est perdu ou volé, appelez Virgin Mobile immédiatement au 1 855 BE VM VIP (1 855 238-6847) pour suspendre le service et éviter toute utilisation non autorisée. Maximum de 2 remplacements d'appareils avec une valeur maximale de 3 000 \$ par appareil remplacé. La marque de commerce VIRGIN et la famille de marques associées appartiennent à Virgin Enterprises Limited et sont utilisées sous licence. Toutes les autres marques de commerce sont des marques de commerce de Virgin Mobile Canada ou des marques de commerce appartenant à leurs titulaires respectifs. © 2021 Virgin Mobile.

PROGRAMME D'ENTRETIEN INTELLIGENT

(souscrit par Liberty Mutual Insurance Company,
181, rue Bay, bureau 1000,
Toronto, Ontario, M5J 2T3)

L'assurance couvre les pertes, les vols, les dommages accidentels et les défauts (après l'expiration de la garantie d'un an du fabricant). Ce programme d'assurance s'appelle Entretien intelligent (le « Programme »), et la présente brochure présente un résumé des modalités applicables (le « Certificat »).

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU CERTIFICAT

Le présent Certificat est joint à la police-cadre n° BMT0AABSZX018 que Liberty Mutual Insurance Company a émise à Bell Mobilité Inc., et en fait partie intégrante (la « Police »). Les Assurés supplémentaires désignés ci-dessous sont pris en charge par la Police.

POINT 1. PREMIER ASSURÉ DÉSIGNÉ :

Bell Mobilité Inc., y compris Virgin Mobile Canada, une marque exploitée par Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) pour ses intérêts en matière de propriété assurée.

ASSURÉ SUPPLÉMENTAIRE :

Les clients inscrits auprès de l'Agent autorisé indiqué au point 5 qui sont abonnés au Programme.

ADRESSE POSTALE DE L'ASSURÉ SUPPLÉMENTAIRE :

L'adresse indiquée dans les dossiers de l'agent autorisé.

POINT 2. DURÉE DE LA COUVERTURE DE LA POLICE :

La couverture au titre de la Police s'applique comme elle est énoncée à la rubrique H de la Police.

POINT 3. PRIME

Le taux de prime mensuelle par unité des Biens assurés est de 12 \$, 15 \$, 18 \$ ou 21 \$, selon le type d'appareil, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Type d'appareil	Prime mensuelle
Appareils de base, certains téléphones intelligents, certaines tablettes et certaines montres intelligentes	12 \$
Certains téléphones intelligents, certaines tablettes et montres intelligentes	15 \$
Téléphones intelligents et tablettes haut de gamme	18 \$
Certains téléphones intelligents et certaines tablettes haut de gamme	21 \$

POINT 4. CENTRE DE SERVICE AUTORISÉ

Nom : Bell Mobilité
Adresse : 5099, Creebank Road,
Mississauga (Ontario) L4W 5N2

POINT 5. AGENT AUTORISÉ

Nom : Asurion Insurance Services Canada Corporation
Adresse : 11, Ocean Limited Way,
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 0H1

POINT 6. DURÉE

En échange du paiement des primes, la couverture au titre du Programme est fournie sur une base mensuelle.

POINT 7. LIMITES D'ASSURANCE

Chaque Assuré supplémentaire a droit à deux (2) réclamations maximum par appareil assuré. Lorsque les deux réclamations auront été déposées, la couverture prendra fin.

POINT 8. FRANCHISE

La franchise est calculée en fonction du type d'appareil, comme elle est indiquée dans le tableau ci-dessous. Pour la franchise qui s'applique actuellement à votre appareil, visitez virginmobile.ca/entretientelephoneintelligent.

Type d'appareil	Franchise
Appareils de base, certains téléphones intelligents, certaines tablettes et certaines montres intelligentes	Jusqu'à 150 \$
Certains téléphones intelligents, certaines tablettes et montres intelligentes	Jusqu'à 299 \$
Téléphones intelligents, tablettes et montres intelligentes haut de gamme	Jusqu'à 399 \$
Certains téléphones intelligents et certaines tablettes haut de gamme	Jusqu'à 599 \$

POINT 9. PROLONGATION DE LA GARANTIE OFFERTE PAR LE FABRICANT

Remplacement d'un appareil sans fil si, dans le cadre d'une utilisation normale, l'appareil sans fil enregistré avec le centre de service autorisé ne fonctionne pas en raison d'un défaut de fabrication ou de main-d'œuvre, après l'expiration de la garantie offerte par le fabricant. Vous pourrez déposer une réclamation au titre du contrat prolongé de service de garantie de 365 jours (12 mois) après : i) la date d'adhésion, ou ii) la date à laquelle la garantie originale du fabricant expire, selon la première éventualité.

POINT 10. ACCESSOIRES

A. Accessoires compris
1. Pile standard

POINT 11. APPAREIL DE REMPLACEMENT

Pleine valeur de détail maximale de l'appareil de remplacement : 3 000 \$

POINT 12. TROUSSE DE BIENVENUE ET DE DÉPÔT D'UNE RÉCLAMATION :

1. Une trousse de bienvenue comprenant les modalités fournies au client par courriel ou par la poste.
2. Les formulaires requis pour déposer une réclamation au titre du Programme en appelant ce numéro sans frais : 1 888 999-2321.

POINT 13 : MODIFICATIONS IMPORTANTES OU RÉSILIATION

En cas de modifications importantes aux modalités de la couverture, aux primes mensuelles ou aux franchises, ou en cas de résiliation du Programme, vous recevrez un préavis écrit d'au moins quinze (15) jours relativement à ces modifications ou à cette résiliation.

AUTRES DISPOSITIONS IMPORTANTES

La présente brochure contient un résumé des renseignements relatifs à la couverture d'assurance fournie au titre du Programme. Nous n'assurons pas les pertes ou les dommages causés directement ou indirectement par l'une des exclusions indiquées dans la Police. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA POLICE AFIN DE CONNAÎTRE VOS DROITS ET VOS DEVOIRS AINSI QUE CE QUI EST ASSURÉ ET CE QUI NE L'EST PAS. Pour obtenir les renseignements les plus à jour concernant la couverture, et un exemplaire de la Police d'assurance complète, visitez virginmobile.ca/entretientelephoneintelligent ou appelez au 1 888 999-2321.

Vous n'êtes pas obligés de souscrire à une assurance pour activer les services sans fil. Les employés de cette adresse ne sont NI HABILITÉS NI AUTORISÉS à discuter ou à juger de la couverture d'assurance. Pour toute question concernant le Programme, veuillez appeler au numéro 1 888 999-2321.

Le Programme est renouvelé automatiquement tous les mois. Vous pouvez l'annuler en tout temps en appelant Virgin Mobile au 1 888 999-2321, et toute prime non acquise sera remboursée conformément aux lois applicables.

Le Programme est un service de remplacement d'appareil fourni aux clients de Virgin Mobile. La couverture d'assurance est fournie par Liberty Mutual Insurance Company. En acceptant la couverture au titre du Programme, vous faites affaire avec Liberty Mutual Insurance Company, et non avec Bell Mobilité inc. ou Asurion Insurance Services Canada Corporation.

En acceptant la couverture au titre du Programme, vous autorisez Virgin Mobile à divulguer les renseignements personnels nécessaires des clients à des tiers autorisés aux fins de valider leur adhésion et les réclamations.